

# Procès - Verbal de la réunion de Conseil Municipal

## Du 6 février 2025

**Présents** : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Françoise Cavanne, Guy Bellaton, Yves Provent, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdeghem, Serge Gomes, Monique Busnel, Serge Bailly, Roelof Verhage.

**Absents** : Nicolas Barrier, Mélanie Jacquin, Sandra Voisin.

**Pouvoirs** : Mélanie Jacquin donne pouvoir à Serge Gomes, Sandra Voisin à Monique Busnel.

**Ouverture de la séance à 20h30**

**Secrétaire de séance** : Charlotte Supernak

**Approbation du PV de la réunion du Conseil Municipal du 5 décembre 2024** et de l'ordre du jour du Conseil Municipal de ce jour.

Remarque de Serge Gomes relative à l'orthographe de son nom. Le PV sera corrigé. Seconde remarque relative à la réponse que vous apportez à mes interrogations concernant la rave party... il est indiqué « répondant en partie à vos interrogations et à celles des douvros qui eux m'ont contacté » je veux juste préciser jusqu'à preuve du contraire je vous ai adressé un texto, c'est bien vous contacter ! CQFD

**Décision du Maire : Demande de subvention pour le classement du fond d'archives communales.**

En raison d'un fond d'archives important (25.9 mètres linéaires), et au vu d'un délai d'intervention important, M. le Maire a pris la décision de valider le devis du service des archives du Centre de Gestion de l'Ain pour un montant de **4 625€ TTC** pour 18.5 jours de travail en mairie. La commune peut prétendre aux aides financières du Département.

**Délibérations :**

**Délibération N°20250602-001 : Requalification de la place de la Babillière et du chemin de Siloup/ Proposition d'honoraires pour la finalisation du projet.**

Monsieur le Maire rappelle la délibération N°20231212-001 du 12/12/2023, portant sur le lancement de l'étude de rénovation de la Place de la Babillière. Le chiffrage d'un Avant-Projet **Simplifié** (APS) s'élevant à **8 710.00€ HT** a été effectué par le bureau d'étude AINTEGRA. Il convient de poursuivre les démarches et de finaliser le projet dans un Avant-Projet **détaillé** cette fois pour un montant de **14 479.50 € HT**.

Remarques de Serge Gomes : *encore un exemple Monsieur le Maire de votre capacité à décider avant même la présentation du projet. Vous nous demandez ce soir de payer des honoraires pour un total de plus de 23000€ pour un APD mais nous n'avons pas vu ce projet détaillé qui devait prendre en compte un certain nombre de remarques suite à la réunion publique et à la consultation. Il est encore une fois étrange que vous nous indiquiez ce soir que cette étape vous permettra de solliciter les diverses subventions potentielles mais vous nous indiquez il y a quelques mois qu'il fallait voter le dossier pour justement déposer les demandes de subventions...on s'y perd un peu.*

*Sur le fond maintenant : que faut-il penser quand on lit que tout doit être prêt pour 2026. Il est quand même étrange à la veille d'élections municipales (mars 26), de laisser à la prochaine équipe, un projet imposé. C'est une méthode que je ne partage pas et je le rappelle encore ce soir, le montant envisagé sera proche du million d'euro ...en a-t-on les moyens aujourd'hui ? DEFAVORABLE.*

Réponse de Christian Limousin : Vous avez tendance à avoir les études avant que celles-ci ne soient réalisées. Aintégra nous avait fourni un Avant-Projet simplifié, il convient maintenant d'établir un Avant-Projet détaillé qui prend en compte notamment les modifications demandées, les réseaux et un coût des travaux proche des coûts du Marché, afin de pouvoir demander les subventions. La décision porte sur l'autorisation à engager cette somme au budget. Elle ne sera réglée que lorsque l'APD sera établi. La réalisation du projet est soumise aux subventions à percevoir en 2026. Le coût du projet est plutôt de l'ordre de 750.000€ hors subventions. C'est un projet de longue date présenté lors des dernières élections et retardé du fait du Covid.

**Par 11 VOIX POUR, 2 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION**, le CM **VALIDE** l'APS détaillé pour un montant de **14 479.50€ HT** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les frais d'honoraires liés et à signer tout document s'y référant.

**Délibération N°20250602-002 : Ouverture de crédits en 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts en 2024.**

Pour chaque exercice budgétaire, les nouvelles dépenses d'investissement sur autorisation du Conseil Municipal, peuvent être engagées, liquidées et mandatées, **dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice**

**précédent**, excluant toutefois les crédits afférents au remboursement de la dette. Pour le Budget Principal 2024, les dépenses d'investissement budgétisées s'élevaient à **441 097,92€** hors remboursement de la dette. Le quart de cette somme s'élève à **110 274,48 €**.

**Par 14 VOIX POUR**, le CM **DECIDE** d'ouvrir des crédits en dépenses d'investissement sur le Budget Principal 2025 comme suit :

- **Chapitre 20/Immobilisations incorporelles :**
  - Article 202 - Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme : **11 000 €**
- **Chapitre 21/Immobilisations corporelles :**
  - Article 213 - constructions : **15 000 €**
  - Article 2151 - réseaux de voirie : **10 000 €**
  - Article 2156 - matériel et outillage d'incendie et de défense civile : **5 000€**
  - Article 2184 - matériel de bureau et mobilier : **5 000€**
- **Chapitre 23/ Immobilisation en cours :**
  - Article 231 - immobilisations corporelles en cours : **32 774,48€**

Soit un montant total de **110 274,48€**.

**Par 14 VOIX POUR**, le CM **AUTORISE** Monsieur le Maire à mandater toutes les factures en attente ou à venir sur le budget précité.

**Délibération N°20250602-003 : Tableau des emplois permanents : désignation des postes pourvus.**

<b>Titulaires sur emplois permanents à temps complet</b>	<b>Catégorie</b>	<b>Nombre de postes ouverts</b>	<b>Postes pourvus</b>
<u>Service /pôle technique</u>			
Adjoint technique territorial principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	0
<b>Agent de maîtrise</b>	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<u>Service /Pôle administratif</u>			
Secrétaire de Mairie	C	1	0
<b>Rédacteur territorial</b>	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>
<u>Service / Pôle social</u>			
Adjoint territorial spécialisé des écoles maternelles / adjoint principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1

Remarque de Serge Gomes : *pourquoi les temps partiels n'apparaissent pas dans le tableau ?*

Réponse de Christian Limousin : Ce tableau représente les modifications du tableau des emplois à temps complet. Pour les prochaines délibérations sur le sujet nous mettrons l'ensemble des emplois à temps complet et non complet.

**Par 14 VOIX POUR**, le CM **ACCEPTE** les modifications et **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents tel qu'indiqué ci-dessus, à compter du 01/01/2025.

**Délibération N°20250602-004 : Panneaux photovoltaïques : lancement d'une étude d'autoconsommation collective.**

Sortie de Françoise Cavanne qui ne prendra pas part au vote de cette délibération.

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) de la CCPA et notamment dans son volet énergie renouvelable, la commune souhaite s'engager dans ce processus. Une étude a été réalisée par l'Agence Local de l'Énergie et du Climat de l'Ain (ALEC 01) en décembre 2019 pour connaître le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux. La Société Coopérative PL'AIN D'ENERGIE nous a présenté un devis sur la faisabilité et l'étude de structure du toit de la mairie :

- Etude de faisabilité pour un montant de **3 200 € HT**,
- Etude de structure de la toiture de la mairie pour un montant de **950 € HT**

Soit un montant total de **4 150 € HT**. A noter que cette société pourrait nous accompagner en tant que **Personne Morale Organisatrice** (PMO) pour la gestion de cette autoconsommation collective si nous allons au bout de cette démarche.

Remarque de Serge Gomes : *J'ai échangé avec Monsieur CAVANNE afin de mieux comprendre l'approche de l'autoconsommation et son intérêt pour la collectivité. Je ne partage pas forcément cette approche mais j'ai compris les enjeux ; notre vote est favorable mais il ne présage en rien de la prochaine étape et donc de notre vote sur une éventuelle installation. Nous aurions pu aussi consulter une autre entreprise pour cette étude.*

Réponse de Christian Limousin : un autre bureau d'étude avait été reçu mais il ne se plaçait pas comme **Personne Morale Organisatrice**. De plus, il était plus cher. Pour en avoir parlé avec le Maire de Cleyzieu, la commune n'a aucun coût d'installation à supporter et paye son électricité au tarif pratiqué par l'autoconsommation collective. Le prix est fixe dans le temps malgré les évolutions de tarif qui peuvent être pratiquées par les fournisseurs d'électricité.

Remarque de Roelof Verhage : je partage cette démarche. L'intérêt est financier pour la commune mais c'est aussi un symbole fort.

**Par 13 VOIX POUR**, le CM **DECIDE** de lancer l'étude d'autoconsommation collective, **ACCEPTE** de confier cette étude à la Société PL'AIN D'ENERGIE pour un montant de **4 150 € HT**, **AUTORISE** le Maire à solliciter l'aide financière de la CCPA et à signer tout document s'y rapportant.

**Délibération N°20250602-005 : Subvention exceptionnelle dans le cadre du secours d'urgence pour l'aide à la reconstruction de Mayotte.**

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection Civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Remarque de Serge Gomes : *Ce département a vraiment besoin de notre solidarité ! Merci d'avoir pris cette initiative.*

**Par 14 VOIX POUR**, le CM **ACCEPTE** de verser au territoire de Mayotte une subvention exceptionnelle **d'un euro par habitant soit 1 137,00 €** par le biais d'un don à la **Protection Civile**, **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant et **PRECISE** que les crédits correspondants seront ouverts au Budget Principal 2025 sur le compte 65 133 « secours d'urgence ».

**Délibération N° 20250602-006 : Avenants au Marché de révision du PLU**

La délibération n° 20222402-007 attribuait le Marché de révision de notre plan local d'Urbanisme (PLU) au bureau d'étude Atelier du Triangle et à Mosaïque environnement pour un montant **40 362,50 € HT**. L'Atelier du Triangle ayant cessé son activité, ce Marché a fait l'objet d'un avenant n°1 pour le même montant HT, actant ainsi la reprise de ce Marché par Mosaïque environnement.

Par la suite, ce Marché fait l'objet de deux avenants :

- Avenant n° 2 : réalisation d'une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) patrimoniale et de deux OAP sectorielles pour un montant de **4 900 € HT**.
- Avenant n° 3 : réalisation de deux OAP sectorielles conseillées par le SCOT BUCOPA pour un montant de **2 600 € HT**.

Remarque de Serge Gomes : *Avoir ajouté une Orientation d'Aménagement Programmée (OAP) patrimoniale et de deux OAP sectorielles est tout à fait pertinent pour le devenir du village. Sur quel secteur ? Quelles sont les AOP sectorielles souhaitées par le SCOT BUCOPA ?*

Réponse de Christian Limousin : l'avenant n°2 concerne l'OAP patrimoine et deux secteurs sur le chemin du Château, l'avenant n°3 concerne une parcelle sur le chemin de Reilleux et une autre sur la route du Mollard.

**Par 14 VOIX POUR**, le CM **ACCEPTE** ces deux avenants pour un montant de **7500 € HT €** soit un montant total de **47 862.50 € HT** et **AUTORISE** le Maire à signer tout document s'y rapportant.

#### **Liste des Demandes Préalables – Permis de Construire :**

**DP** : PERROT Ludovic : rénovation abri ouvert existant / AJETI Meriton : panneaux solaires / BURGEY Bernard : clôture / RUEDAS Damien : rénovation garage existant et création abri ouvert / RUEDAS Pierre : carport.

**PC** : DUPRE Fabien : permis modificatif / SCI des Apôtres : permis modificatif / BUNET Alain : abri bateau

#### **Conventions :**

- Signature de la décision de passage au Compte financier unique - CFU pour le budget du CCAS.
- Signature de la convention d'adhésion proposée par le Centre de Gestion de l'Ain pour la désignation d'un « référent déontologue élu » dans le cadre législatif et réglementaire énoncé dans la délibération N°20240512-002.

#### **Informations générales :**

**Fresque préau du clos Buisson** : Charlotte SUPERNAK va réunir le groupe de personnes présentes lors de la réunion du 27/11/2024 pour avancer sur le projet de fresque participative.

**Cimetière** : Nous allons relancer une campagne de récupération des tombes abandonnées.

**SR3A** : Recherche des informations et des photos sur les crues des ruisseaux et rivières donc si vous avez des photos sur des évènements survenus sur la Cozance merci d'en informer la mairie.

**Bar** : Nous avons reçu l'avis des domaines que j'ai transmis à l'EPF avec la mission de négocier l'achat des murs avec les propriétaires.

#### **Travaux :**

- Travaux four de Cozance en passe d'être terminés,
- Travaux de rénovation de la cantine se feront pendant les prochaines vacances scolaires,
- Le SERA installe des débitmètres sur la commune pour contrôler les fuites sur le réseau d'eau potable.

#### **Tour de table des conseillers :**

**Guy Bellaton** : samedi 8 février, plats à emporter de la société de pêche, la Cozance Nantaise.

**Serge Gomes** : *Ma première question concernera une nouvelle fois le fonctionnement démocratique de notre conseil municipal. J'ai lu avec étonnement le post du site en date du 31 janvier qui indiquait « pot de la municipalité » ; on peut constater la présence de certains conseillers et adjoints. Une fois de plus, je ne peux que regretter que vous n'ayez pas jugé utile de convier tous les conseillers ! Ma question est simple, considérez - vous qu'il y existe encore au sein de la municipalité 2 catégories d'élus ?*

**Christian Limousin** : Je suis étonné que vous soyez étonné, en effet, cela fait 10 ans que je présente mes vœux au personnel de la mairie, des écoles et aux bénévoles de la bibliothèque. Or à chaque fois il y a un post sur le site. Maintenant je n'ai invité aucun adjoint ou conseiller sauf Yves Provent qui assure le pot de l'amitié... Les élus présents s'intéressant à la vie de la commune sont venus présenter également leurs vœux aux différents personnels. Vous savez, ce n'est pas à la dernière année pleine du mandat qu'il faut faire mine de s'intéresser au personnel... Je vous ai invité de multiples fois à venir vous informer en mairie, vous n'avez jamais jugé utile de le faire...

**Serge Gomes** : *dans le même registre de la question précédente concernant le fonctionnement démocratique de notre conseil municipal, pouvez-vous indiquer combien de fois s'est réunie la commission travaux au cours de l'année 2024 ? Ne pensez-vous pas que le travail en commission pourrait apporter du sens aux projets ?*

**Christian Limousin** : Elle s'est réunie une seul fois le 29/02/2024 où j'ai présenté les travaux prévus. Une réunion sera programmée prochainement pour la préparation du budget 2025 et la présentation des projets travaux de cette année. En général j'en fais une par an avant le vote du budget.

**Serge Gomes** : *juste avant Noël, nous avons une nouvelle fois constaté que notre agent travaillait en dehors du périmètre communal ; il a cette fois ci passé le broyeur sur les abords de la route départemental jusqu'au rond-point de l'hôpital privé aller-retour. On découvre ainsi que notre agent a vocation à remplacer les agents du Département. Autant, il y a quelques mois maintenant votre justification d'intervention sur les abords de la piste cyclable pouvait être entendue autant là, franchement, je ne vois pas quel argument vous pouvez avancer. Vous m'avez sèchement rappelé*

*lors du dernier conseil que la RD qui longe la Cozance était de la compétence du Département pour ce qui est de son entretien et des fissures, autant il semble nécessaire que je vous rappelle que les entretiens des abords de la RD sont bien de la compétence du Département. Je veux bien que notre agent ait une certaine latitude d'action mais ne venez pas nous dire ensuite qu'il est nécessaire de recruter parce que trop de tâches à réaliser s'il en fait hors de notre commune.... Avez-vous des explications ?*

Christian Limousin : Je vous confirme que l'entretien aux abords d'une route départementale est bien de la compétence du Département, sauf que ce dernier est vaste et leurs agents ne peuvent entretenir ces abords comme on le souhaiterait. De plus notre agent est soucieux de la propreté dans le village mais aussi de ses abords donc il prend des initiatives en ce sens sans pour cela que la propreté dans le village n'ait à en souffrir... D'autant que cela ne date pas d'aujourd'hui. Maintenant si vous voulez par votre question, m'informer que les agents du Département se plaignent qu'on leur prenne du travail, j'interdirai à notre agent cette pratique...

Serge Gomes : *en fait il ne s'agit pas d'une question mais d'un constat plutôt positif pour terminer ce conseil, constat et remerciements. Nous avons pu constater depuis plusieurs mois les efforts réalisés par nos agents, et donc par vous, de renforcer l'entretien de l'espace Lamanne : taille des arbres, reprise de clôture, tonte régulière... Nous pensons que cet espace commence à prendre une place au cœur du village... Il conviendra maintenant de transformer l'essai et de travailler à moyen terme, à la réalisation d'un projet à vocation associative... mais c'est un autre sujet...*

Christian Limousin : merci, j'informerai nos agents de ce constat positif. Comme je le disais précédemment, ils ont à cœur d'entretenir nos espaces communaux et sachez que je n'y suis pour rien dans cet effort car ils sont volontaires et autonomes. Comme ils sont deux, c'est plus facile. Cela étant dit, ce clos a toujours été entretenu comme il faut depuis que nous l'avons récupéré...

#### **Questions du public :**

Mme Huet, pour l'association Préservation du Patrimoine de Douvres, émet le souhait que la sépulture d'une artiste peintre local soit préservée.

Christian Limousin : Le problème est que le nombre de tombes à récupérer se restreint et qu'il semble, aujourd'hui, que les douvrois privilégient le fait d'être enterrés. Cela étant dit je souhaiterai créer un deuxième ossuaire en lieu et place de cette tombe. C'est à réfléchir.

M. Vidal interpelle le Conseil Municipal au sujet de la révision du PLU en cours et du projet de voie verte/piste cyclable qui pourrait passer à proximité de sa propriété.

Christian Limousin : Le PLU rénové sera présenté en réunion publique et in fine une enquête publique sera réalisée pour recueillir les doléances des douvrois.

----- **La séance est levée à 21H27** -----